

Bilan d'hiver 2021-2022

1. Retour sur la saison 2021

- Phénologie

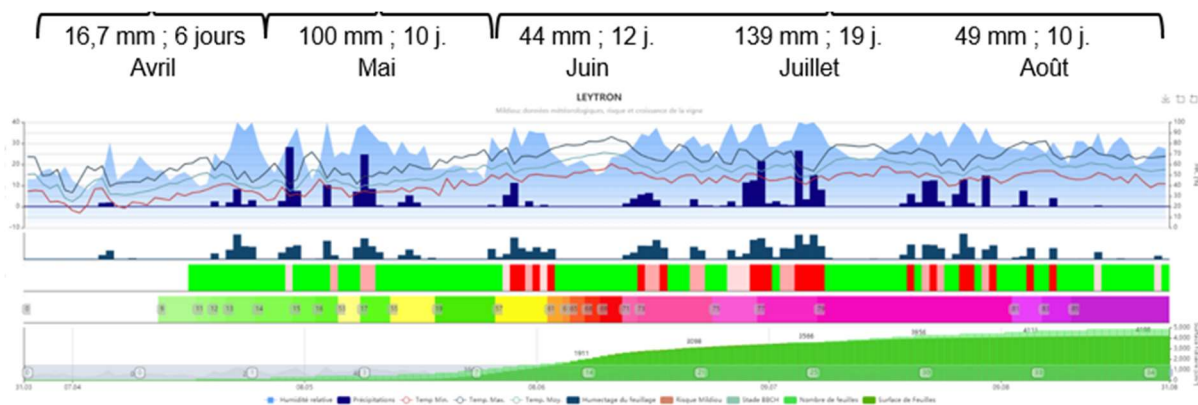
A Châteauneuf, les dates de débourrement des principaux cépages sont restées dans la moyenne des 10 dernières années. Suite à un mois de mai très frais (Tmoy inférieure de 3.0°C à la norme de 30 ans), la pleine floraison s'est déroulée par contre une dizaine de jours plus tard que la moyenne. Les vendanges ont été tardives et se sont étalées sur tout le mois d'octobre, plutôt sec.

- Météo 2021

La saison a débuté par un mois d'avril froid et sec, suivi d'un mois toujours froid, mais plus humide. En dehors du mois de juin, les températures estivales ont été inférieures à la norme de 30 ans. Les régimes orageux incessants entre mi-juin et mi-août (200 mm de pluie !), couplés à la forte croissance de début juin ont entraîné une pression mildiou extraordinaire.

Il y a eu 615 mm de pluie à Sion en 2021, ce qui n'est pas bien plus élevé que la moyenne des précipitations entre 1991 et 2020 qui est de 583 mm. Mais c'est la répartition de ces précipitations, avec par exemple 139 mm uniquement sur le mois de juillet à Leytron, qui a été surprenante et problématique.

A Leytron, 31 jours de pluie sur les seuls mois de juin-juillet ont été recensés, ne laissant que peu de place pour traiter, afin de protéger la vigne.



- Gel de printemps

Suite à l'épisode de gel survenu du 6 au 9 avril 2021, l'Office de la viticulture, ainsi que des membres du groupe Vitival ont effectué des contrôles dans l'ensemble du vignoble valaisan, afin de déterminer l'ampleur des dégâts.

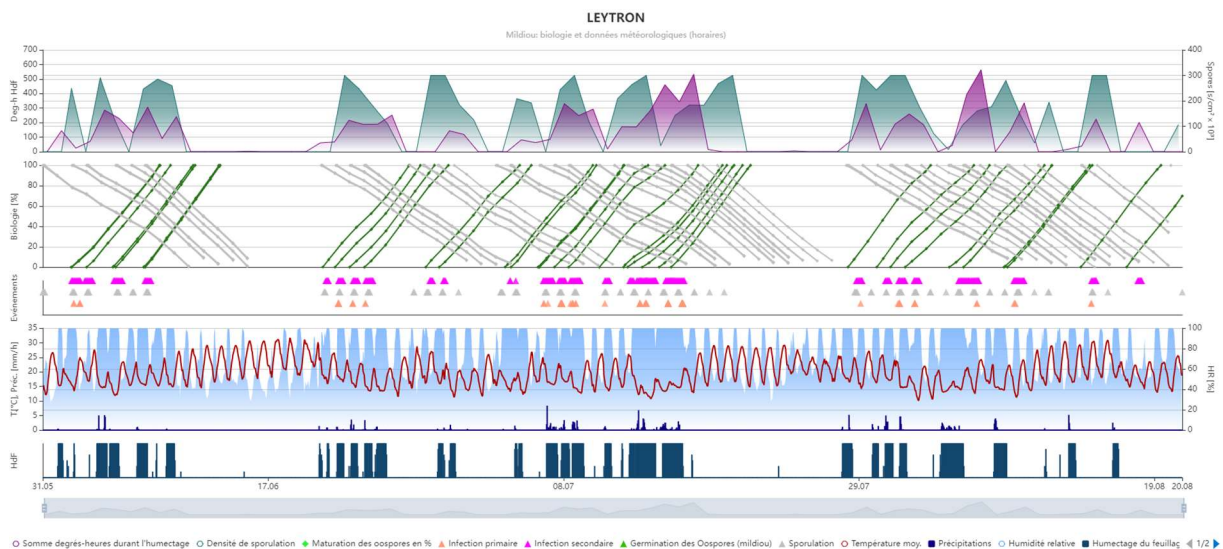
Globalement, peu de différences ont été observées entre le Haut-Valais et le Bas-Valais ; aucune commune n'a été épargnée. En moyenne, on constate que sur les parcelles observées, environ 20% des bourgeons ont été touchés par le gel. Les cépages les plus touchés sont indéniablement l'Arvine et le Cornalin, en raison de leur débourrement précoce.

- Pression Mildiou

Le développement extrême du mildiou résulte cette année d'une conjonction de plusieurs causes, dont la première tient dans les conditions météorologiques particulièrement favorables au développement du champignon au cours des mois de juin et juillet, évoluant en épidémie en générant l'apparition de nombreuses infections.

Les épisodes pluvieux se sont enchaînés lors de la phase du développement du feuillage, particulièrement sensible s'il n'est pas protégé. En cours de saison, il a été dénombré pas moins de 13 épisodes pluvieux rapprochés, posant des difficultés pour traiter les parcelles de façon optimale, faute aux trop rares fenêtres météo favorables disponibles pour procéder à l'application.

Ces épisodes pluvieux incessants ont déclenché pas moins de 35 contaminations de mildiou à Leytron tout au long de la saison viticole.

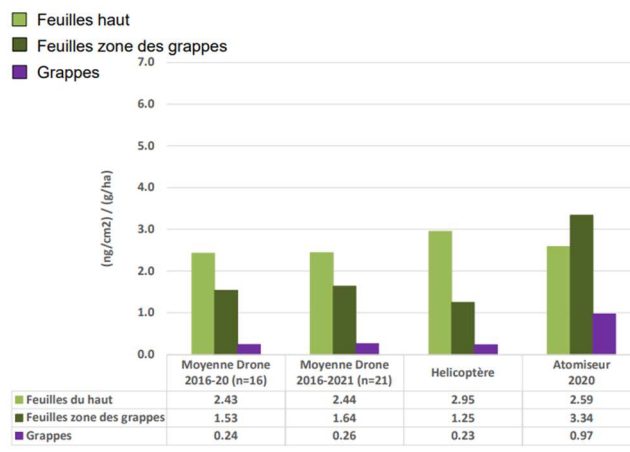


La pluie a aussi favorisé une pousse très rapide de la vigne, augmentant par conséquent la surface foliaire non protégée directement en proie à la maladie.

Des attaques de mildiou ont été observées sur les cépages résistants tels que Divico et Divona. Nous recommandons de traiter ces cépages au moins 1 à 2 fois autour de la floraison, période de forte sensibilité de la vigne.

Vous trouverez davantage d'informations dans [le rapport détaillé](#), de cette pression mildiou exceptionnelle, effectué lors de la plénière Orientation Bio du 7 décembre dernier.

Il convient également de rappeler que les traitements par voie aérienne (drone et hélicoptère) fonctionnent pour couvrir le feuillage, mais nécessitent 1 à 2 traitements au sol pour pénétrer le feuillage et couvrir la zone des grappes. Vous trouverez des recommandations pour optimiser les traitements par voie aérienne [ici](#).



Plateforme viti orientation bio | Châteauneuf 7.12.2021
Dubuis PH et al., Agroscope

Qualité d'application – comparaison (source : Agroscope)

Enfin, il faut rappeler que la pression de la maladie est indépendante de l'épidémie de l'année précédente. Ce sont les conditions de l'année en cours qui déterminent le développement épidémique du mildiou.

Ce n'est donc pas parce que la pression mildiou était forte en 2021 qu'elle le sera cette saison. Il n'y a donc pas de raison d'anticiper les premiers traitements. Il est important de rester informé de la pression en cours via [Agrometeo](#).

2. Paiements directs

La révision de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) en lien avec l'initiative parlementaire « réduction des produits phytosanitaires et des engrais », a été approuvée par le Conseil fédéral le 13 avril 2022, avec une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2023.

La révision amène des modifications suivantes dans les PER :

- la suppression de la marge d'erreur de 10% pour le phosphore et l'azote dans le bilan de fumure,
- l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires qui contiennent des substances actives présentant un potentiel de risque particulier (en viticulture, cela concerne la terbuthylazine),
- des mesures appropriées devront être prises pour réduire la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires lors de chaque traitement.
- Les pulvérisateurs d'une capacité supérieure à 400 litres devront être équipés d'un réservoir d'eau de rinçage et d'un système de nettoyage automatique de l'intérieur du pulvérisateur.

De nouvelles contributions volontaires remplaceront les actuelles « Contributions à la réduction des produits phytosanitaires en viticulture » (mesures M1 à M4).

La participation à ces programmes est volontaire. L'inscription s'effectuera lors de l'ouverture de la saisie en ligne des données agricoles en août 2022. En principe, l'inscription se fait « à la parcelle », sauf pour la biodiversité fonctionnelle et la couverture appropriée du sol.

La durée d'engagement pour toutes ces mesures est de quatre années consécutives.

Les contributions au système de production soutiennent les pratiques suivantes :

- le non-recours aux herbicides (excepté traitement ciblé autour des ceps),
- l'exploitation parcellaire à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique (aide à la transition à la culture biologique),

- le non-recours aux produits phytosanitaires de synthèse (fongicides, acaricides et insecticides) après floraison (utilisation exclusive de produits phytosanitaires bio dès la formation des baies et max 1.5 kg/ha de cuivre),
- la biodiversité fonctionnelle (bandes végétales semées pour organismes utiles sur 5% de la surface exploitée),
- la couverture appropriée du sol en viticulture (enherbement d'au moins 70% de l'exploitation et restitution du marc).

Davantage d'informations sur le [site Agridea](#).

Il est à noter la prolongation du programme jusqu'en 2024 concernant les contributions à l'utilisation d'applications précises (lors d'achat d'appareils de traitement). La demande est à faire via [ce formulaire](#).

- Projets paysage

Sont prolongés jusqu'en 2025 dans les conditions actuelles et sans besoin de renouveler un contrat, les projets suivants : Val d'Anniviers, Noble Contrée et Pfyng-Finges/Bezirk Leuk.

Les contrats et avenants signés pour ces projets restent donc valides dans l'état actuel jusqu'à fin 2025.

Sans changement de mesures, il n'y a rien à faire pour continuer à bénéficier des contributions à la qualité du paysage.

Pour plus de renseignements, contactez (en français) : Laura Balet-Clavien (027.606.75.17 laura.balet-clavien@admin.vs.ch), et (en allemand) : Michael Schmidhalter (027.606.79.33 michael.schmidhalter@admin.vs.ch).

- Réduction du risque

Des discussions sont en cours sur l'analyse du risque potentiel de dérive et de ruissellement sur toutes les parcelles avec utilisation de produits phytosanitaires (sauf traitement plante par plante) en fonction de la distance aux cours d'eau, routes, chemins, habitations, biotopes et selon les résultats, des mesures doivent être entreprises. Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2024.

3. Produits phytosanitaires

- Nouvelles homologations

Type	Produit	Firme	Matière active	Cible/rôle et efficacité	Produit analogue
Insecticide	Movento SC	Bayer	<i>Spirotétramate</i>	Cochenilles, Phylloxéra	-
Phytorégulateur	Regalis plus	BASF/Stähler	<i>Prohexadione-calcium</i>	Elongation de la rafle, prévention <i>Botrytis cinerea</i>	-
Phytorégulateur	Falgro tabs	Stähler	<i>Acide gibbérellique</i>	Elongation de la rafle, prévention <i>Botrytis cinerea</i>	-
Fongicide	Cidely	Syngenta	<i>Cyflufenamid</i>	Oïdium	Cyflamid
Fongicide	Tofa	Stähler	<i>Fluxapyroxade</i>	Oïdium, partielle contre black rot	Sercadis, Rondo Sky
Fongicide	Carborfort	Stähler	<i>Bicarbonate de potassium</i>	Oïdium	Armcarb, Gehkko
Fongicide	Aviso	Leu+Gygax	<i>Métirame</i>	Mildiou, excoriose, rougeot, black rot	Plyram DF

Fongicide	Norec	Omya	<i>Dithianon + phosphonate de potassium</i>	Mildiou, partielle contre black rot	Delan Pro
Fongicide	Cupric flow	Stähler	<i>Oxysulfate de cuivre</i>	Mildiou, 2ndaire contre rougeot, partielle contre black rot et oïdium	Cuproxtat flüssig
Fongicide	Oxykupfer 35 WG	Stähler	<i>Oxychlorure de Cuivre</i>	Mildiou, 2ndaire contre rougeot, partielle contre black rot et oïdium	Cuprofix 35
Fongicide	Mildicut (nouvelle matière active)	Bayer	<i>Cyazofamide + phosphonate de potassium</i>	Mildiou	-
Herbicide	Ruga	Omya	<i>Cycloxydim</i>	Gaminées	Focus Ultra
Herbicide	Dunovum	Syngenta	<i>Pyraflufène-éthyl</i>	Défanage	Firebird plus
Herbicide	Roundup Prime S	Stähler	<i>Glyphosate</i>	Non sélectif	-

- Retrait et délai d'écoulement des stocks : Lien avec le site officiel [ici](#)

Type	Produit	Matière active	Délais Vente	Délais Utilisation
Insecticide	Prodigy	<i>Méthoxyfénoside</i>	28.02.2022	28.02.2023
Insecticide	Envidor	<i>Spirodiclofène</i>	-	01.07.2022
Fongicide	Amaline Flow	<i>Oxysulfate de cuivre + zoxamide</i>	17.07.2022	15.07.2023
Fongicide	Systhane Viti, Systhane Max	<i>Myclobuthanil</i>	-	30.11.2022
Fongicide	Dithane Neo Tec, Mancozèbe 80, Electis...	Mancozèbe	30.09.2021	04.01.2022
Fongicide	Cercobin	<i>Thiophanate-méthyl</i>	-	31.05.2022
Fongicide	Tisca	<i>Fluazinam</i>	Echu	-
Fongicide	Profiler	<i>Fluopicolide + fosétyl-Al</i>	Echu	-
Herbicide	Diuron 80	<i>Diuron</i>	30.09.2021	31.03.2022
Herbicide	Surflan	<i>Oryzaline</i>	30.11.2021	30.11.2022
Herbicide	Gallant 535	<i>Haloxypop-R-méthylester</i>	31.12.2021	30.06.2022
Herbicide	Flugur SC	<i>Propyzamide</i>	26.03.2021	26.03.2022
Herbicide	Propyzamide 400			
Herbicide	Graminex		30.06.2021	30.06.2022
Herbicide	Nizo			
Herbicide	Barala	<i>Diquat</i>	01.07.2021	01.07.2022
Herbicide	Diquat			
Herbicide	Reglone			
Herbicide	Rodeo			

Herbicide	Kanzen	<i>Glyphosate + pyraflufène</i>	31.01.2021	31.01.2022
Herbicide	Basta 150	<i>Glufosinate</i>	06.01.2021	06.01.2022
Herbicide	Paloka			
Herbicide	Roundup Turbo	<i>Glyphosate</i>	30.11.2021	30.11.2022
Herbicide	Roundup Profi	<i>Glyphosate</i>	31.12.2021	31.12.2022
Herbicide	EtnaG-force, DeserpanQuick, Glyphosate CTA, Imperium Rex, Radi>proXX, Roundup Max, Roundup Star, Toxer90, Toxertotal, Glyphosate 360 S, CapitoGlyfosSpray, GlyfosBest, GesalUnkrautvertilger K. T.	<i>Glyphosate</i>	31.01.2021	31.01.2022

- Résistance au glyphosate

Une population de vergerette de Buenos Aires (*Conyza bonariensis*) résistante au glyphosate a été découverte en 2020 à Uvrier. D'autres populations de Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*) résistantes au glyphosate ont été observées à Chardonne et dans une partie du vignoble du Chablais et du Lavaux. Plus d'information : <https://www.infoflora.ch/fr/flore/conyza-canadensis.html>



Conyza canadensis (L.) Cronquist

L'alternance de matière active est une solution à envisager (ex : Flazasulfuron 1 application max/an dès la 4^{ème} année de culture) ou procéder à un arrachage minutieux et répété pendant la saison viticole. Une fauche basse et répétée avant floraison est également conseillée pour éviter la dissémination des graines.

- Protection de l'utilisateur

Une nouvelle plateforme pour la protection des utilisateurs de produits phytosanitaires a été mise en place par AGRIDEA, le SPAA et le SECO.

Elle favorise la démocratisation des bonnes pratiques de protection des utilisateurs avec des vidéos et fiches techniques explicatives. Il y a également la possibilité de demander un prêt

d'une « ToolBox » qui développe des conseils pratiques, concrets et faciles à mettre en œuvre pour l'utilisateur de produits phytosanitaires. Cette plateforme est accessible [ici](#).

- Calcul de la dose d'application

En viticulture, le dosage doit être adapté au volume foliaire, car il permet une adaptation précise du dosage des fongicides à la surface foliaire réelle à protéger, une diminution de la quantité de produit utilisée, tout en garantissant une protection efficace.

Il est adapté uniquement aux vignes palissées sur fil de fer et nécessite des appareils de traitements parfaitement calibrés et adaptés à la culture.

Par contre, cette méthode ne convient ni aux modes de conduite de la vigne sans palissage sur fil de fer, ni aux traitements au moyen d'hélicoptères/de drones, de pulvérisateurs de type « gun », à canon, à dos ou d'atomiseurs, ni aux traitements au débouffement. Dans ces cas-là, il faut adapter le dosage au stade phénologique (pour plus d'informations, voir [Guide phytosanitaire](#))

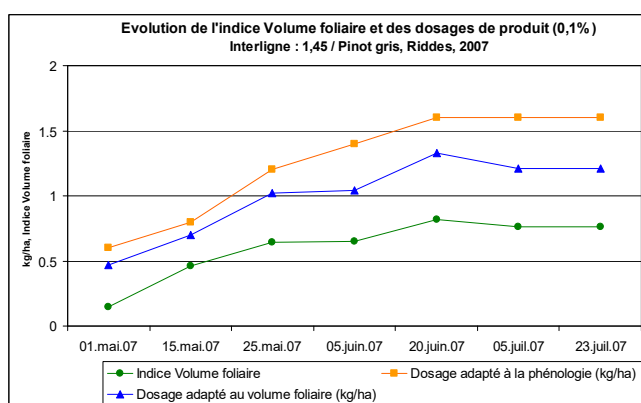
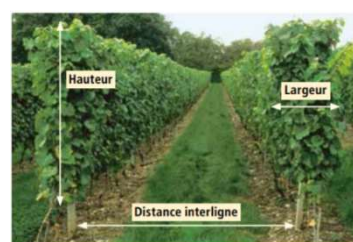


Illustration de l'économie de produit possible avec le dosage adapté au volume foliaire

Marche à suivre :

1. Calcul du volume foliaire
2. Calcul de la quantité des produits
3. Calcul de la quantité de bouillie
4. Réglage du pulvérisateur



$$\text{Volume foliaire (m}^2\text{/ha)} = \frac{\text{hauteur (m)} \times \text{largeur (m)} \times 10\,000 \text{ m}^2}{\text{Distance interligne (m)}}$$

Mise en œuvre facilitée par le module disponible sur [Agrométéo](#) ou par l'application [Phytocalc](#).

4. Situation sur la flavescence dorée en Valais

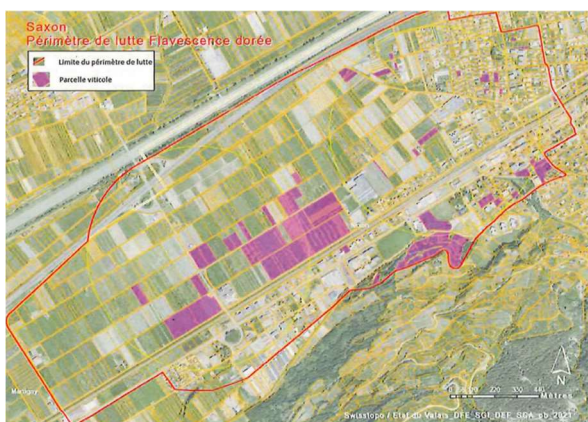
Un nouveau foyer de Flavescence dorée a été découvert dans la plaine de Saxon, portant à 3 le nombre de foyers en Valais (Ardon, Saxon, Port-Valais).

La première année de lutte s'est correctement déroulée dans les périmètres de lutte d'Ardon et de Port-Valais. Ces mesures sont reconduites pour au moins deux saisons dans ces trois secteurs, soit jusqu'en 2023.

Les dispositions légales et les mesures de lutte pour ce foyer sont définies dans [la décision de portée générale](#) publiée par le Service de l'agriculture le 15 novembre 2021. La commune de Fully est également concernée par les mesures visant le matériel de plantation et la surveillance, car située à moins de 500 mètres d'un foyer de Saxon.



Cep atteint de Flavescence dorée



Périmètre de lutte obligatoire contre *S. Titanus* à Saxon

Afin de prévenir la dissémination de la Flavescence dorée et de son vecteur, nous recommandons :

- de planter du matériel sain, traité à l'eau chaude et présentant un passeport phytosanitaire,
- de nettoyer les résidus de feuilles avant le déplacement des machines,
- d'arracher les ceps positifs au bois noir pour ne pas masquer l'apparition d'un nouveau foyer de Flavescence dorée et pour faciliter notre travail de prospection.

5. Vitival

L'association Vitival opère sa mue, les 28 groupes régionaux sont réunis en 8 groupes suprarégionaux.

Julien Richard a été recruté comme technicien pour renforcer cette nouvelle structure Vitival.

Les 3 contrôles traditionnels se dérouleront désormais sous forme de séances davantage tournées vers l'échange et le conseil et se tiendront début mai, mi-juin (autour de la fleur) et fin juillet.

La première session de printemps traitera de la gestion de l'entretien du sol (machines et herbicides) et fera le point au niveau phytosanitaire pour préparer au mieux la saison viticole.

- Plateforme Orientation Bio

Les efforts au sein de la plateforme à orientation biologique se poursuivent en 2022 ! Pour ceci, Biovalais, Vitival, l'Office de la viticulture, ainsi que le FiBL continuent de s'engager dans une démarche globale en vue de répondre aux attentes des vigneronnes et vigneron.

Les séances seront animées par Clément Magliocco, conseiller spécialisé en viticulture biologique.

Les plus grands défis et freins à une viticulture sans intrants de synthèse restent la gestion de l'enherbement en terrain difficile, ainsi que l'optimisation de la protection phytosanitaire. Ces thèmes seront abordés durant ces réunions qui permettent de rassembler les expériences viticoles, afin d'optimiser l'efficacité technique de chacun.

La première réunion de ce printemps aura lieu à :

- Martigny, Charrat, Saxon, Saillon, Riddes : 12 mai 2022
- Fully : 18 mai 2022
- Leytron, Chamoson, Ardon : 2 mai 2022
- Sion-région : 17 mai 2022
- Sierre-région : 19 mai 2022
- Haut-Valais : 16 mai 2022

La participation à ces activités peut être comptabilisée pour l'obtention du Certificat Vitiswiss et comme jour de perfectionnement dans le cadre d'une reconversion Bio Suisse (participation à au moins deux activités : réunion technique, plénière...etc.).

Si vous êtes intéressés par rejoindre la plateforme à Orientation Bio, n'hésitez pas à contacter Clément Magliocco (027 606 76 59, clement.magliocco@admin.vs.ch), ou visitez [la page internet de la plateforme](#).

6. Biovipro

BIOVIPRO est un nouveau projet lancé par le FiBL et financé par l'OFAG, en collaboration avec Agroscope, Changins et Agridea qui vise à optimiser la protection de la vigne en bio. Le but du projet est de mettre en place un réseau d'essais participatifs avec les vigneronnes et de centraliser tous les résultats d'essais sur cette thématique, même hors projet.

L'Etat du Valais participe au projet en proposant la mise en place et le suivi d'un réseau ON FARM d'essais participatifs en Valais via les membres de la plateforme Orientation Bio.

La mise en place repose sur 3 modalités pour lesquelles vous réalisez les interventions :

- votre programme de traitement habituel,
- la modalité que vous souhaitez tester,
- un témoin non traité (obligatoire pour les conclusions sur l'essai).

Toutes les thématiques d'essais innovantes en lien avec la protection peuvent être suivies, mais quelques thèmes phare ont été définis pour le Valais :

- mise en place d'une stratégie de diminution du cuivre avec l'emploi de Mycosin en début ou pendant toute la saison en fonction du risque,
- définition de zones de prise de risque pour limiter le nombre de traitements : essais faciles à mettre en place en définissant différentes zones de prise de risque dans une parcelle (20-30 ceps suffisant) en plus d'un témoin non traité,
- renforcement de la protection Mildiou-Oïdium en secteurs traités par voie aérienne (hélicoptère et drone) avec des produits complémentaires au cuivre et soufre,
- utilisation d'alternatives au poudrage au soufre pour renforcer la protection contre l'oïdium (Produits mouillables).

Si vous souhaitez participer au projet BIOVIPRO en adhérant à une thématique d'essais ou même proposer un essai innovant sur une parcelle de votre exploitation, veuillez contacter Clément Magliocco (027 606 76 59, clement.magliocco@admin.vs.ch).

7. Communiqué phytosanitaire

Pour cette année 2022, le communiqué phytosanitaire évolue, tant sur la forme que sur le fond. Davantage tourné vers le professionnel, il est désormais gratuit et accessible par mail, sur l'app et [le site du SCA](#).

L'arrêt du communiqué dans le Nouvelliste sera remplacé par des articles destinés au grand public.

Le communiqué sera de plus renforcé par des remontées d'informations précises sur l'état du vignoble, réalisées par des membres Vitival. Ces informations nous permettront de connaître l'évolution des différentes maladies et ravageurs sur tous les secteurs du vignoble valaisan.

Enfin, des conseils concernant la viticulture biologique seront intégrés.



8. Divers

- Devenir d'une parcelle de vigne arrachée - bonnes pratiques

Le guide précisant le devenir d'une parcelle de vigne arrachée, publié par l'Office de la viticulture en collaboration avec l'IVV, se trouve [ici](#).

Il présente les aspects légaux en cas d'arrachage d'une parcelle de vigne, mais aussi des alternatives et des solutions possibles pour le devenir de ces vignes.

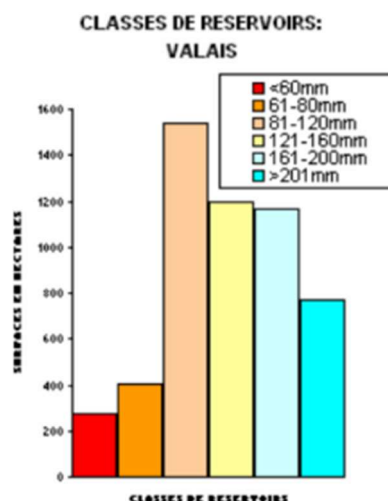
- PER 2022 : herbicides et enherbement

Les exigences de base PER introduisent en 2022 la suppression de la dérogation pour les zones très sèches (en moyenne moins de 700 mm de précipitations par année). Cette modification est à prendre en compte dans la gestion de l'enherbement et la pratique du désherbage.

Il reste cependant les dérogations suivantes : sols à faible réserve utile (RU < 100 mm), les jeunes vignes (1 à 3 ans), les cultures étroites (< 1.5 m) et les parcelles non mécanisables.

Afin de déterminer les zones à faible réserve utile où le maintien d'un enherbement pourrait s'avérer problématique au niveau concurrence hydro-azotée, il convient de se référer à l'étude des terroirs viticoles valaisans réalisée entre 2004 et 2007 ([Etude des terroirs](#)). Cette étude a démontré que les sols à faible réserve utile (< 100 mm) représentaient environ 25 % du vignoble valaisan.

Un document publié par l'Office de la viticulture pour vous aider dans la recherche de ces zones est disponible [ici](#) : [Guide étude des terroirs](#).



Classes de réservoirs des sols valaisans

- Essais 2021

L'année passée, de nombreux essais ont été réalisés sur les domaines de l'Etat et en dehors, comme par exemple le test de la machine UV-Boosting ou encore une comparaison de différents outils d'entretien du cavaillon.

Les résultats de ces essais seront disponibles dans notre rapport annuel, accessible sur notre site internet.

- Station d'essai décentralisée

Une convention a été signée au printemps 2021 avec Agroscope, le centre de compétences de la Confédération dans le domaine de la recherche agronomique et agroalimentaire. Elle porte sur la période 2021-2028, avec une prolongation possible jusqu'en 2032. Deux autres partenaires sont associés à la démarche, Vitival, l'association des producteurs valaisans en production intégrée, ainsi que la centrale de vulgarisation Agridea.

Plusieurs projets de recherche en viticulture et en œnologie ont été définis. Ils visent à apporter des solutions aux défis principaux de la viti-viniculture valaisanne, dans un contexte général de changement climatique et d'évolution des pratiques culturales. L'alimentation en eau de la vigne et l'entretien durable des sols feront l'objet d'essais approfondis sur différentes parcelles. De nouvelles obtentions et variétés résistantes aux maladies seront aussi testées dans différents contextes pédoclimatiques. Toujours dans une perspective de durabilité, de production respectueuse de l'environnement et de qualité, des solutions seront recherchées pour gérer la diminution de l'acidité dans les moûts et les vins, en lien avec le changement climatique.

Ces différents projets seront conduits sur les domaines de l'Etat du Valais. Le Canton met à disposition des surfaces viticoles à Leytron et à Châteauneuf, ainsi que sa cave et son laboratoire d'œnologie. Il fournit également du personnel spécialisé pour accompagner et conduire les essais. Agroscope a créé deux nouveaux postes scientifiques pour encadrer, superviser et évaluer les expérimentations. L'association Vitival favorisera la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche. Ceci permettra de tester des solutions prometteuses à plus large échelle et au niveau de diverses exploitations. Enfin,

Agridea facilitera notamment le transfert des connaissances sur un plan national. Si des projets de recherche sont développés dans le contexte pédo-climatique valaisan, de nombreux résultats obtenus pourront aussi s'appliquer ailleurs en Suisse.

Vous trouverez davantage d'informations sur les essais développés [ici](#).

Office de la viticulture